PL7914 – Résumé

Le projet de loi 7914 vise à autoriser le financement de la mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales confiée à CLT-UFA et RTL Group pour les années 2024 à 2030. Contrairement aux mécanismes préconisés jadis, il est dorénavant opté pour un financement *ex post* d’au moins une partie des déficits encourus par CLT-UFA et RTL Group dans l’exercice de la mission de service public susmentionnée ; ce financement annuel est assorti d’un double plafond, c’est-à-dire que ce dernier ne peut nullement dépasser les découverts maximums annuels précisés par le présent projet de loi et en aucun cas d’espèce ce financement ne saura dépasser 15 000 000 euros par année. La contribution financière totale à autoriser par le présent projet de loi s’élève à 97 561 251 euros.